



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droit d'asile

Question au Gouvernement n° 2803

Texte de la question

DROIT D'ASILE

M. le président. La parole est à M. Arnaud Richard, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

M. Arnaud Richard. Monsieur le ministre de l'intérieur, à la veille de l'examen par le Sénat du projet de loi sur l'asile, un prérapport de la Cour des comptes a suscité, avant même sa publication, de nombreuses réactions publiques : on y parlerait du coût exorbitant de l'asile ; on y désignerait l'asile comme la principale source d'arrivée d'immigrants clandestins ; on y déplorerait une gestion inexistante des déboutés. Sur un sujet d'une telle importance, devant ce que la Cour des comptes a elle-même qualifié de lecture partielle et partielle de ses observations, ne tombons pas, mes chers collègues, dans la caricature et la polémique. Montrons-nous plutôt à la hauteur de notre héritage républicain. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI.)*

S'il s'agit d'un constat, nous le partageons, bien évidemment. Avec des délais de traitement de plus en plus longs, des coupes budgétaires croissantes, une hausse constante de la demande, sans parler des postes de magistrats non pourvus à la Cour nationale du droit d'asile – CNDA –, notre capacité à accueillir dignement et efficacement ceux qui en ont réellement besoin est fragilisée.

Par votre projet de loi, monsieur le ministre, vous étiez censé remédier aux dysfonctionnements de notre système d'asile et mettre fin aux détournements et aux dérives de procédure. Pour autant, des doutes légitimes sur votre capacité à redonner du sens à un système véritablement à bout de souffle demeurent. La Cour des comptes va même jusqu'à affirmer que votre texte « ne répond pas à la question centrale – et légitime – de la gestion des déboutés qui provoquent une embolie ». Monsieur le ministre de l'intérieur, que répondez-vous à ces observations ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. Merci beaucoup, monsieur le député, pour cette question. Vous connaissez très bien ce sujet ; la pondération avec laquelle vous l'abordez en témoigne et contraste avec d'autres interventions. *(Exclamations sur les bancs du groupe UMP.)*

Vous avez participé très activement à la réflexion parlementaire sur cette question en faisant notamment un excellent rapport avec Jeanine Dubié, qui a contribué à alimenter la réflexion du Gouvernement. Que comptons-nous faire sur l'asile pour répondre aux préoccupations que vous avez exprimées ? D'abord, il faut réduire les délais. Or, si l'on veut traiter humainement la situation des demandeurs d'asile, on ne pourra le faire sans créer des postes au sein de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides – l'OFPRA – et au sein de la Cour nationale du droit d'asile. Le Gouvernement a donc pris des décisions extrêmement claires en ce sens dans le cadre du budget pour 2014. Ces décisions ont d'ailleurs permis d'augmenter de 14 % en 2014 le nombre de

dossiers traités et les délais ont commencé à être réduits – c'est mon premier point.

Deuxièmement, nous devons créer les conditions d'un accueil digne des demandeurs d'asile. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement de Jean-Marc Ayrault, dont l'action en la matière a été poursuivie par celui de Manuel Valls, a créé 10 000 places supplémentaires dans les centres d'accueil de demandeurs d'asile.

Troisièmement, nous devons créer les conditions d'un retour des déboutés du droit d'asile : tel est l'objet des dispositions prévues par le projet de loi sur l'immigration, qui sera examiné par le Parlement au mois de juillet et qui permettra, notamment par le dispositif d'assignation à résidence, de diminuer le nombre de déboutés du droit d'asile, lequel n'a cessé d'augmenter sous la précédente législature.

Quatrièmement – et c'est un point très important – nous devons lutter résolument contre les filières de l'immigration irrégulière. En 2014, le nombre de filières démantelées a augmenté de 14 %. Pour la seule ville de Calais, nous avons démantelé 30 % de filières supplémentaires par rapport à l'année précédente ; c'est dire la mobilisation des services du ministère de l'intérieur pour atteindre l'objectif. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Richard](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2803

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [15 avril 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [15 avril 2015](#)